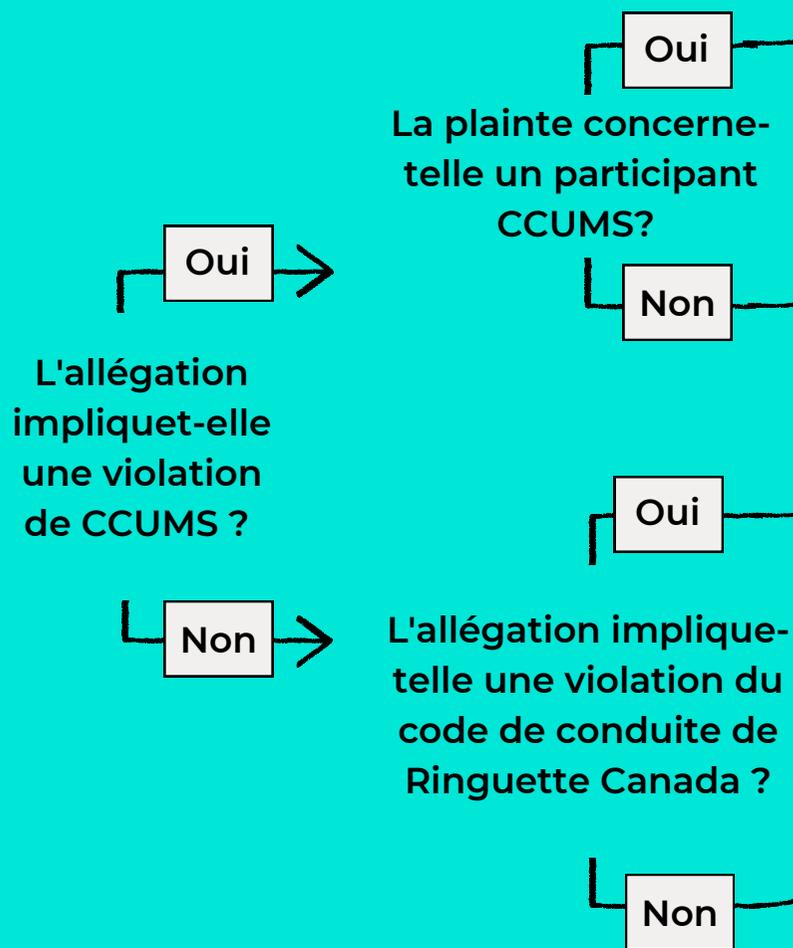


# Processus de plainte de Ringuette Canada

## Nature de la plainte



## Jurisdiction

Signaler une plainte via PCSS

Oui

Signaler à votre association provinciale de ringuette.

L'allégation implique-t-elle une violation du code de conduite de RC ?

Oui

Signaler une plainte à la tierce partie indépendante de RC

Non

La plainte concerne-t-elle une autre affaire de RC ?

Oui

Contactez le Directrice de Ringuette Canada

Si aucune procédure de plainte provinciale...

Si le problème concerne le club, consultez la politique de plaintes et disciplinaire de votre club.

**OU**

Reportez-vous à la politique de l'association provinciale de boulingrin en matière de discipline et de plaintes .

Un participant aux SMUCC est un participant organisationnel affilié à Ringuette Canada qui a été désigné par Ringuette Canada et, qui a signé le formulaire de consentement requis. Les participants au SMUCC peuvent être des athlètes, des entraîneurs, des officiels, du personnel de soutien aux athlètes, des employés, des administrateurs ou des bénévoles qui agissent au nom de Ringuette Canada ou qui la représentent à quelque titre que ce soit. Les participants aux SMUCC de Ringuette Canada sont désignés, nommés, embauchés ou sélectionnés par Ringuette Canada. À ce titre, les plaintes relatives aux UCCMS seront signalées et traitées directement par l'entremise du Bureau de la Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS).

Veuillez noter que les participants de Ringuette Canada qui ne sont pas désignés comme participants à la SMUCC continueront d'avoir accès à la tierce partie indépendante de Ringuette Canada pour signaler ou discuter d'incidents d'abus ou de harcèlement de quelque nature que ce soit.

